

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2015 B 01161
Numéro SIREN : 413 101 957
Nom ou dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2022 sous le numéro de dépôt 11775

FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

4, rue Fernand Forest

BP 90825

49000 ANGERS

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée

8, boulevard Charles Détriché

49000 ANGERS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Copie certifiée
conforme à l'original

DocuSigned by:
Henri Juin
811CA51D037E477..

FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée

8, boulevard Charles Détriché

49000 ANGERS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associée unique de la société FINANCIERE DE L'OMBREE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FINANCIERE DE L'OMBREE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de l'application du règlement ANC 2020-01 décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note « Stocks et en-cours » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les éléments probants justifiant de l'évaluation des stocks, contrôlé la pertinence des taux de provision pour dépréciation retenus et nous nous sommes assurés que le paragraphe de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.
- Votre Groupe comptabilise des provisions pour risques et charges destinées à couvrir respectivement le coût estimé des litiges et contentieux identifiés à la date de clôture et les charges résultant d'engagements, tel qu'exposé dans la note « Provisions pour risques et charges » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions, à revoir les calculs effectués par le Groupe, à comparer les estimations comptables importantes des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- La note « Modalités de traitement des écarts d'acquisition » de l'annexe expose les modalités de valorisation et de dépréciation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et les modalités de réalisation des tests de dépréciation. Nous avons vérifié que ce paragraphe de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Angers et Saint-Herblain, le 13 juin 2022

Les commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

Deloitte & Associés

Frédéric PLOQUIN

Guillaume PILAT

Jérôme QUERO

Signé électroniquement le 13/06/2022 par
Frédéric Ploquin



Signé électroniquement le 13/06/2022 par
Guillaume Pilat



Comptes consolidés

GROUPE EOLANE

SAS Financière de l'ombrée

Exercice 2021

États financiers

Bilan actif consolidé

		Montant Brut	Dépréciation	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé					
ECART D'ACQUISITION	TOTAL I				882 880
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Ecart d'acquisition		10 130 246	9 247 366	882 880	0
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement		716 694	652 175	64 518	193 540
Concessions, brevets, droits similaires		8 414 056	7 383 813	1 030 243	1 342 890
Fonds commercial		2 130 103	1 771 986	358 118	358 118
Autres immobilisations incorporelles		19 395	482	18 913	3 955
Immobilisations en cours		434 704		434 704	171 331
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 758 358	316 930	1 441 429	1 448 910
Constructions		20 111 012	11 904 752	8 206 261	8 812 301
Installations techniques, matériel, outillage		51 931 146	42 117 544	9 813 602	8 755 160
Autres immobilisations corporelles		15 164 852	12 424 738	2 740 115	1 980 156
Immobilisations en cours		1 186 786		1 186 786	665 648
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres de participation					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mise en équivalence					
Créances rattachées à des participations		3 581 024	2 356 535	1 224 489	1 412 078
Autres titres immobilisés		65 500		65 500	52 000
Prêts		38 102		38 102	20 285
Autres immobilisations financières		671 180	0	671 180	372 752
	TOTAL II	116 353 158	88 176 320	28 176 839	25 589 124
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements		63 321 474	3 421 044	59 900 430	36 778 481
En-cours de production de biens		9 888 132	143 695	9 744 437	10 423 397
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis		8 302 798	469 076	7 833 722	6 788 506
Marchandises					
Avances, acomptes versés sur commandes		6 361 335		6 361 335	3 206 612
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés		42 524 107	835 777	41 688 330	35 937 816
Actifs d'impôt différé					
Autres créances		23 015 438		23 015 438	27 930 688
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		4 849 316		4 849 316	2 000 416
Actions propres					
Disponibilités		28 798 437		28 798 437	33 915 934
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		1 576 844		1 576 844	1 972 478
	TOTAL III	188 637 881	4 869 592	183 768 289	158 954 327
Charges à répartir s/plusieurs exercices	IV	568 486		568 486	568 487
Primes remboursement des obligations	V	1 327 500		1 327 500	885 000
Ecarts de conversion actif	VI	51 682		51 682	
Ecarts d'arrondi actif	VII				
TOTAL GENERAL (I à VII)		306 938 708	93 045 911	213 892 796	186 879 818

Bilan passif consolidé

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	11 336 464	11 336 464
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts de réévaluation groupe		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserve du groupe	32 519 142	25 408 403
Ecarts de conversion groupe	2 155 455	-350 488
Report à nouveau	-35 312 514	-39 601 481
Résultat Groupe	794 127	12 028 919
Amortissement dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
TOTAL I	11 692 673	9 021 816
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	1 349 271	1 045 005
Ecarts de conversion hors groupe	147 149	-32 969
Résultat hors groupe	480 746	363 040
TOTAL II	1 977 166	1 375 075
AUTRES FONDS PROPRES		
Obligations remboursables en actions ou en numéraire (ORAN)	2 662 500	1 775 000
Avances conditionnées		67 000
Subventions d'investissements	15 075	
TOTAL III	2 677 575	1 842 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisitions de titres		
Provisions pour risques	4 249 138	4 092 914
Provisions pour charges	6 952 742	6 781 425
Provisions pour passif d'impôt différé		
TOTAL IV	11 201 880	10 874 338
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	23 787 855	23 520 776
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42 297 752	32 416 727
Concours bancaires courants	2 533 986	2 367 112
Emprunts en crédit-bail	6 667 382	6 338 367
Emprunts et dettes financières divers	1 951 101	1 766 785
Passif nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 851 656	4 919 096
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 290 421	47 770 902
Dettes fiscales et sociales	31 980 122	35 535 331
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		17 940
Autres dettes	3 700 120	4 519 423
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	7 174 802	4 594 130
TOTAL V	186 235 196	163 766 590
Ecarts de conversion passif Ecarts d'arrondi passif	VI VII	108 308
TOTAL GENERAL	(I à VII)	213 892 797
		186 879 818

Compte de résultat consolidé

	31/12/2021	31/12/2020
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	134 732 393	161 084 394
Production vendue de biens Export	133 070 864	109 598 722
Production vendue de services France	13 831 473	16 689 302
Production vendue de services Export	6 852 957	266 977
Rabais, remises et ristournes accordés	-416 165	-65 707
TOTAL I	288 071 522	287 573 688
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	256 374	-4 105 219
Production immobilisée	208 263	1 653
Subventions d'exploitation	759 248	686 476
Reprises de dépréciations, provisions, amortiss., et transferts de charges	6 051 204	7 769 786
Autres produits	281 746	523 634
TOTAL II	7 556 834	4 876 330
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	191 319 954	164 921 603
Variation des stocks de matières premières et approvisionnements	-22 334 735	1 425 911
Autres achats et charges externes	29 229 610	30 004 219
Impôts, taxes et versements assimilés	2 590 805	3 417 138
Salaires et traitements	61 329 094	61 555 724
Charges sociales	14 324 533	15 104 028
Dotations aux amortissements des immobilisations	5 186 433	5 244 609
Dotations aux dépréciations d'immobilisations		
Dotations aux dépréciations d'actifs circulants	3 620 763	3 449 574
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 543 260	924 253
Autres charges	671 005	483 394
TOTAL III	287 480 723	286 530 453
RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II - III)	8 147 633	5 919 565

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	281 929	302 507
Reprises de dépréciations, provisions, et transferts de charges	86 155	3 859 296
Différences positives de change	330 744	125 075
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Ecart de conversion		
TOTAL IV	698 828	4 286 879
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	87 324	2 473 793
Intérêts et charges assimilées	2 480 155	3 085 451
Différences négatives de change	737 841	413 496
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		13 555
Ecart de conversion		
TOTAL V	3 305 320	5 986 295
RESULTAT FINANCIER	(IV - V)	-1 699 415
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 541 141	4 220 150
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	898 387	2 002 519
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	1 733 326	26 287 232
Reprises de dépréciations, provisions, et transferts de charges	1 003 629	5 915 861
TOTAL VI	3 635 341	34 205 612
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 232 470	15 448 895
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	955 821	5 237 948
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 102 116	2 265 201
TOTAL VII	6 290 407	22 952 044
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(VI - VII)	11 253 568
Impôts dus sur les bénéfices	1 588 587	996 085
Impôts différés sur les bénéfices		
TOTAL VIII	1 588 587	996 085
TOTAL DES PRODUITS	(I + II + IV + VI)	330 942 508
TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII)	298 665 036	316 464 875
Quote-part de résultat net des activités abandonnées et cédées	-22 616	-2 085 655
Résultat des sociétés intégrées	1 274 873	12 391 959
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts acquisitions		
Résultat d'ensemble consolidé	1 274 873	12 391 959
RESULTAT GROUPE	794 127	12 028 920
RESULTAT HORS GROUPE	480 746	363 040
Résultat par action	1,12	16,98
Résultat dilué par action	1,12	16,98

Soldes intermédiaires de gestion consolidés

	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Ventes de marchandises	0	0%		
Production vendue	288 071 522	100%	287 573 687	101%
+ Production stockée	256 374	0%	-4 105 219	-1%
+ Production immobilisée	208 263	0%	1 653	0%
PRODUCTION + VENTES	288 536 158	100%	283 470 121	100%
- Coût d'achat des marchandises vendues		0%		0%
- Coût d'achat matières et approvisionnements	168 985 219	59%	166 347 514	59%
- Sous-traitance	4 089 420	1%	4 816 841	2%
MARGE BRUTE GLOBALE	115 461 520	40%	112 305 766	40%
- Autres achats et charges externes	25 140 191	9%	25 187 378	9%
VALEUR AJOUTEE	90 321 329	31%	87 118 388	31%
+ Subventions d'exploitation	759 248	0%	686 476	0%
- Impôts et taxes	2 590 805	1%	3 417 138	1%
- Charges de personnel	75 653 628	26%	76 659 752	27%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 836 144	4%	7 727 974	3%
+ Transferts de charges d'exploitation	1 320 619	0%	1 455 262	1%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION RETRAITE	14 156 764	5%	9 183 237	3%
+ Reprises dépré. actif circulant et prov. risques et ch.	4 672 769	2%	6 168 204	2%
- Dotations dépré. actif circulant et prov. risques et ch.	5 164 022	2%	4 373 827	2%
+ Autres produits	281 746	0%	523 634	0%
- Autres charges	671 005	0%	483 394	0%
E.B.I.T.D.A	13 276 250	5%	11 017 854	4%
+ Reprises d'amortissements des immobilisations	57 816	0%	146 320	0%
- Dotations amortiss. dépré. immobilisations	5 186 433	2%	5 244 609	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 147 633	3%	5 919 565	2%
+ Produits financiers	698 828	0%	4 286 879	2%
- Charges financières	3 305 320	1%	5 986 295	2%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	5 541 141	2%	4 220 149	1%
+ Produits exceptionnels	3 635 341	1%	34 205 612	12%
- Charges exceptionnelles	6 290 407	2%	22 952 044	8%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 655 065	-1%	11 253 568	4%
- Impôt dus sur les sociétés	1 588 587	1%	996 085	0%
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	1 297 489	0%	14 477 632	5%
- Dotations amortissement écarts d'acquisition	0	0%	0	0%
+ Résultat net des activités abandonnées et cédées	-22 616	0%	-2 085 655	-1%
+ Résultat des sociétés MEE	0	0%	0	0%
Résultat d'ensemble consolidé	1 274 873	0%	12 391 977	4%
RESULTAT GROUPE	794 127	0%	12 028 919	4%
RESULTAT HORS GROUPE	480 746	0%	363 040	0%

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Résultat net total des entités consolidées	1 274 873
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	3 668 968
Variation de l'impôt différé	(67 688)
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	0
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	260 763
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	106 636
Marge brute d'autofinancement	5 243 553
Dividendes reçus des mises en équivalence	
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(14 362 371)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(9 118 818)
Acquisitions d'immobilisations	(7 559 796)
Cessions d'immobilisations	1 037 817
Réduction des autres immobilisations financières	529 262
Incidence des variations de périmètre	(1)
Variation nette des placements à court terme	(2 684 931)
Opérations internes Haut de Bilan	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(8 677 650)
Émissions d'emprunts	14 599 651
Remboursements d'emprunts	(6 067 177)
Variations des subventions d'investissements	14 869
Emission ORAN	887 500
Dividendes reçus/versés de la société mère	
Augmentations / réductions de capital	1
Actionnaires : capital appelé non versé	
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	
Variation nette des concours bancaires	975
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	9 435 819
Variation de change sur la trésorerie (IV)	1 220 864
Variation de change sur autres postes du bilan	
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	1 220 864
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(7 139 785)
Trésorerie : ouverture	33 549 238
Trésorerie : ouverture	33 549 238
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur	(130 599)
Trésorerie : clôture	26 278 854

Variations des capitaux propres

Nature	Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 31/12/2019	8 169 377	1 406 483	9 575 860
Variation de capital de l'entité consolidante			
Résultat 31/12/2020	12 028 919	363 040	12 391 959
Distributions effectuées par l'entité consolidante	47 204	- 444 470	- 397 266
Variation des écarts de conversion	- 516 976	- 38 262	- 555 238
Variation de pourcentages d'intérêts	- 110 270	79 618	- 30 652
Variation de capital en numéraire et souscription	1 973		1 973
Correction A-nouveaux	368 354	1 940	370 294
Sortie de périmètre	- 10 985 703		- 10 985 703
Autres variations	18 938	6 725	25 663
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 31/12/2020	9 021 816	1 375 074	10 396 890
Variation de capital de l'entité consolidante			
Résultat 31/12/2021	794 127	480 746	1 274 873
Variation des écarts de conversion	2 505 164	180 118	2 685 282
Variation de capital en numéraire et souscription	1		1
Correction A-nouveaux	107 182	4 382	111 564
Sortie de périmètre	- 695 509	- 62 443	- 757 952
Autres variations	- 40 018	- 711	- 40 729
CAPITAUX PROPRES DE L'EXERCICE 31/12/2021	11 692 763	1 977 166	13 669 929

Faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Covid-19 et crise internationale des composants

A la crise sanitaire, s'est ajoutée en 2021 la pénurie mondiale de composants électroniques, en particulier des semi-conducteurs ainsi que la désorganisation de la logistique mondiale.

Au niveau du Groupe, cette pénurie s'est traduite par un allongement des délais de livraison des fournisseurs ce qui a ralenti la production et a généré des hausses de stocks et du BFR.

Cette pénurie s'est également étendue à l'ensemble des approvisionnements en composants électroniques, depuis les composants passifs et la connectique, considérés comme des commodités toujours disponibles, jusqu'aux circuits imprimés.

Le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée a été mis en œuvre au cours du premier semestre 2021, puis renouvelé pour une seconde période de 6 mois (septembre 2021 à février 2022), au sein de l'ensemble des sociétés du Groupe, afin de faire face aux impacts de la crise sanitaire et de la crise mondiale des composants sur l'activité.

Fusion

La société FINANCIERE DE L'OMBREE a procédé à des opérations de fusion simplifiée sur l'exercice 2021 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2021.

La société EOLANE VAILHAUQUES a été absorbée par la société FINANCIERE DE L'OMBREE.

Entrée de périmètre

Création le 22/12/2021, d'une nouvelle entité, la SAS EOLANE France, détenu à 100% par FDO. Pas d'impact sur la consolidation sur cette exercice, son total bilan s'élève à 10€ (capital social de 1€).

Sortie de périmètre

La société Cité Historique, filiale à 51.62 %, a été liquidée sur le mois de décembre 2021.

Le groupe a retenu la possibilité offerte de reclassement du résultat net couvrant la période du 1er janvier 2021 à la date de déconsolidation sur une ligne distincte du compte de résultat « Quote-part de résultat des activités abandonnées ».

La réglementation prévoit que les arrêts d'activité en intégration globale sont traités de la même manière qu'une cession de filiale quand bien même il n'y a pas eu de cession de titre (§23102). La réglementation sur les comptes consolidés ne prévoit pas de dispositions particulières pour définir une branche d'activité ou un sous-ensemble d'une entreprise intégrée globalement. En reprenant, les dispositions prévues par le PCG, il est possible de retenir la définition suivante : une branche autonome d'activité est une division autonome qui constitue du point de vue de l'organisation et, une exploitation autonome, c'est-à-dire un ensemble capable de fonctionner par ses propres moyens. Les actifs des activités destinés à être cédés doivent être évalués au plus faible de la valeur comptable et de la valeur actuelle. L'application des principes comptables généraux doivent conduire à une analyse ligne à ligne de l'ensemble des lignes d'actif de manière à déterminer la valeur recouvrable la plus probable de chacun des éléments constitutifs de l'actif de la société cédée.

Continuité d'exploitation

La crise des composants en 2021 s'est traduite par une hausse des stocks mais elle n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise en 2021. La société anticipe un maintien des difficultés d'approvisionnement en 2022 et des niveaux de stock existants au 31/12/2021.

Le contexte géopolitique actuel n'a pas d'incidence directe sur l'entreprise qui n'a pas d'activité en Russie et en Ukraine. Cependant, à ce stade, il est difficile d'anticiper avec précision les impacts indirects que cela pourrait avoir sur les approvisionnements.

La Société et plus généralement le Groupe, restent néanmoins confiants sur leur capacité à poursuivre la trajectoire commerciale, opérationnelle et financière, fixée à moyen terme dans le cadre du plan stratégique Alizé.

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2021 reste appropriée.

Méthodes et principes de consolidation

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français édictés par le règlement du CRC n° 99-02 du 22 juin 1999 ainsi que le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2020-01, publié au JO le 31 décembre 2020.

L'exercice clos 31/12/2021 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 31/12/2020.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Modalités de consolidation

Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement 99-02 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut-être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

Date de clôture

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 31 décembre 2021, avec une durée d'exercice de 12 mois.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition. Il intègre les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de cession.

Conversion des états financiers des sociétés tenus en monnaie étrangère

Les comptes des entités tenus en monnaie étrangère sont convertis en euros comme suit :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, que sur le résultat provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion » ;
- Les différences de change relatives à une dette libellée en monnaie étrangère, comptabilisée comme couverture de l'investissement net d'une entreprise du groupe dans une entreprise étrangère consolidée, sont portées dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion ».

Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale, ont été éliminés.

L'élimination des transactions, ainsi que des actifs et passifs réciproques libellés en monnaies étrangères, a été effectuée sur la base des montants convertis en euros.

Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est inscrit dans l'actif immobilisé, conformément à l'ANC 2020-01, initialement il était affecté en « Ecarts d'acquisition », distinct de l'actif. Si l'écart est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Provisions pour acquisitions de titres ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition, dont la durée d'utilisation est limitée, sont amortis sur cette durée. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué ;
- Les écarts d'acquisition, dont la durée d'utilisation est non limitée, ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Cette dernière est définitive et ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Application du nouveau règlement ANC 2020-01

Les comptes consolidés ont été établis conformément au nouveau règlement ANC 2020-01, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Les incidences de cette nouvelle application ont impacté le traitement des subventions d'investissements, les écarts de conversion et les contrats de location financement, détaillés par retraitement ci-après.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif. Un amortissement économique sur 5 ans est comptabilisé à compter de la date de mise en service ou au début de l'utilisation prévue.

La méthode de comptabilisation par composants a été appliquée pour les ensembles immobiliers, notamment pour ceux pris en vertu d'un contrat de crédit-bail, ainsi que pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation lors de leur entrée dans le groupe.

La ventilation retenue est la suivante :

Gros-œuvre pour	75 %	-	amorti sur 25 ans.
Façade pour	10 %	-	amorti sur 20 ans.
Installations Générales pour	10 %	-	amorti sur 15 ans.
Aménagements pour	5 %	-	amorti sur 10 ans.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

- Concessions, logiciels, brevets, licences	3 à 5 ans
- Matériels industriels et commerciaux	3 à 6 ans
- Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 6 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	6 à 10 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la récupérabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Les groupes d'actifs, auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition et fonds commerciaux non amortis, font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

La valeur nette comptable d'un actif ou groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle ; cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Ceux-ci correspondent à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Si la valeur actuelle d'un groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée sur un groupe d'actifs, cette dépréciation est allouée, en premier, aux écarts d'acquisition et fonds commerciaux, puis, aux autres actifs appartenant à ce groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Les dépréciations comptabilisées sur les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ne sont jamais reprises.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Matières premières : Les stocks de matières premières sont évalués au coût de d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Produits finis et en-cours : Les produits et en-cours de production sont valorisés après prise en compte du coût des composants, de la main d'œuvre définie à partir des gammes établies pour chaque produit et éventuellement des achats de sous-traitance suivant les prix définis par la nomenclature.

Dépréciations de stocks et en-cours : Une dépréciation est effectuée sur les produits et les matières premières dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour et ou à la valeur probable de réalisation.

Les taux de provision sont fondés sur la connaissance des taux de consommations internes passés. Les provisions ainsi déterminées sont ensuite ajustées sur la base de données économiques non intégrées dans le calcul statistique: engagements contractuels clients de reprise des surstocks, démarrage d'activité, prévisions de commande, etc.

Une provision est déterminée de manière statistique sur les surstocks (stocks disponibles supérieurs aux besoins connus à la date d'inventaire) et les stocks morts (stocks sans mouvement utile depuis plus de 12 mois). A l'exception de la filiale EOLANE DOUARNENEZ où la provision pour dépréciation des stocks est déterminée en fonction du plan de production et des besoins à la date de clôture. La dépréciation des stocks se calcule par différence entre les quantités en stocks et les quantités en besoin à un instant T. (prévision de commandes, lancement d'OF).

Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs aux litiges ponctuels, aux impôts différés, aux engagements en matière de retraite, ainsi qu'aux écarts d'acquisition négatifs.

Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Modalités de détermination du résultat par action

Le niveau de résultat à prendre en compte pour établir le résultat par action est le résultat revenant à l'entité consolidante, c'est à dire le « Résultat net consolidé - part du groupe ».

Les titres à prendre en considération pour les besoins de la détermination des résultats par actions sont ceux qui donnent un droit illimité aux bénéfices.

Le résultat par action est calculé en retenant le résultat net part du groupe au numérateur, et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice au dénominateur.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net part du groupe et le nombre d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Principes de consolidation

Frais accessoires des immobilisations

Conformément au règlement 99-02, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés dans le coût des actifs concernés.

Subventions d'investissement

Le règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés ne prévoit pas le traitement comptable des subventions d'investissement. Les subventions octroyées à partir du 1er janvier 2021 seront désormais comptabilisées en capitaux propres avec reprise au compte de résultat.

Le règlement ANC 2020-01 s'applique de manière prospective aux transactions survenues et aux contrats conclus après la date de sa première application, à savoir le 1er janvier 2021. Les subventions octroyées avant le 1er janvier 2021 et comptabilisées en PCA sont maintenues dans ce poste au passif du bilan consolidé et sont reprises dans le compte de résultat selon les mêmes modalités que celles définies antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement ; conformément à la recommandation de l'AMF et au règlement 99-02.

Provisions réglementées

Conformément au règlement 99-02, l'incidence des écritures à caractère purement fiscal dans les comptes individuels, notamment les amortissements dérogatoires, a été éliminée.

Imposition différée

Conformément au règlement 99-02, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé est appréciée avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est à dire 25 %.

Elimination des résultats internes au groupe

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Dépréciations internes de titres, de créances, et provisions internes pour risques ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés.

Frais de constitution, de transformation, et de premier établissement

Conformément à l'art. 272-5 de l'ANC 2020-01, Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés en compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Coûts de développement

Conformément à l'art. 212-3 du règlement de l'ANC 2014-03, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif immobilisé du bilan consolidé.

Contrats de location-financement

Le règlement de l'ANC 2020-01 rend désormais obligatoire l'inscription au bilan consolidé les contrats de crédits-bails et les contrats assimilés, initialement défini comme la méthode préférentielle par le règlement 99-02 et appliquée par le groupe Eolane.

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les biens pris en location-financement sont considérés comme ayant été achetés à crédit.

Selon l'art. 272-2 de l'ANC 2020-01, un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Ces biens sont inscrits dans l'actif immobilisé pour la valeur figurant au contrat, à l'exception de ceux dont la valeur n'est pas significative. Ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Au passif du bilan consolidé est inscrite une dette correspondant aux montants des engagements financiers restant dus sur les contrats. Les loyers sont ventilés entre remboursement de la dette et charges financières. Le plan de remboursement de la dette est déterminé en tenant compte de la dégressivité des intérêts.

Contrats à long terme

La méthode préférentielle concernant les contrats à long terme a été appliquée. Les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice, prestations de services ou fournitures de biens, sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement, qui consiste à prendre en compte le chiffre d'affaires et le résultat en fonction du degré d'avancement atteint et à provisionner la totalité des pertes à terme en cas de contrat déficitaire, indépendamment du degré d'avancement atteint.

Engagements en matière de retraite

La méthode préférentielle concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion latents ne sont plus comptabilisés en résultat. Le traitement est identique aux comptes sociaux à savoir que les écarts de conversion sur actifs et sur passifs demeurent au bilan ainsi les provisions pour les écarts de conversion sur actifs.

Cette méthode n'est pas rétroactive, initialement les écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, figurant dans les comptes individuels, étaient inscrits en résultat financier, conformément à la méthode préférentielle.

Frais de personnel

La participation des salariés et les frais de personnel intérimaire ont été reclassés en charges de personnel.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation se décompose au 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt		
			2021	2020	2021	2020	2021	2020	
SAS FINANCIERE DE L'OMBREE	8 bd Charles Detriche 49000 ANGERS	413 101 957					Entité consolidante	100,00%	100,00%
FIDUCIE FDO	75008 PARIS		IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
FIDUCIE 2	75008 PARIS		IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
SASU EOLANE FRANCE	8 bd Charles Detriche 49000 ANGERS	908 774 755	IG		100,00%		100,00%	-	
SASU EOLANE ANGERS	8 bd Charles Detriche 49000 ANGERS	950 020 941	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
SASU EOLANE COMBREE	Bd Jean-Baptiste Colbert 49420 OMBREE D'ANJOU	334 300 225	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
SASU EOLANE DOUARNENEZ	40 route de Lannugat 29100 DOUARNENEZ	751 222 100	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
SASU EOLANE NEUILLY-EN-THELLE	3 avenue de L'Europe 60530 NEUILLY-EN-THELLE	401 910 617	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
SASU EOLANE RONCQ	Allée des 3 Lions 59223 RONCQ	442 514 857	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
SASU EOLANE SAINT-AGREVE	ZA de Rascles 07320 SAINT-AGREVE	384 979 555	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
SASU EOLANE VAILHAUQUES	Route de Bel Air 34570 VAILHAUQUES	453 457 491	-	IG	-	100,00%	-	100,00%	
SASU EOLANE VALENCE	1 rue Gilles de Roberval 26000 VALENCE	444 617 054	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
SAS CITE HISTORIQUE	7 rue du Bon Puits 49480 VERRIERES EN ANJOU	809 285 984	-	IG	-	51,63%	-	51,63%	
SCI LES JUSTICES	La Fresnay 49123 LE-FRESNE-SUR-LOIRE	509 361 812	IG	IG	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%	
EOLANE MAROC	ZI Lot 11 route de Marrakech 26100 Berrechid, Maroc	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
EOLANE SUPPLY CHAIN MANAGEMENT	#9 Dongfu Road, Suzhou I.P., Suzhou, Chine (215123)	-	IG	IG	100,00%	100,00%	94,00%	94,00%	
EOLANE TALLINN	Peterburi tee 66 EE 11415 Tallinn, Estonie	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
EOLANE CHINA	#9 Dongfu Road, Suzhou I.P., Suzhou, Chine (215123)	-	IG	IG	94,00%	94,00%	94,00%	94,00%	
EOLANE TEMARA	43 ZI Massira 1, 12020 Temara, Maroc		IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
IOT SUZHOU	18 jinfang road 215123 JIANGSU		IG	IG	59,50%	59,50%	55,93%	55,93%	
SYSCOM ELECTRONIC	LUEBARSER STRAÙE 40-46 13435 Berlin, Allemagne		IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
IOT Accelerator	18 jinfang road 215123 JIANGSU		IG	IG	100,00%	100,00%	55,93%	55,93%	

Organigramme

Les sociétés consolidées sont détenues directement par FINANCIERE DE L'OMBREE, à l'exception :

- des sociétés EOLANE SUPPLY CHAIN MANAGEMENT et IOT SUZHOU, détenues par la société EOLANE CHINA
- de la société IOT R ACCELERATOR, détenue par la société IOT SUZHOU

Contrat de fiducie

Fiducie 1

Une convention de fiducie sûreté-gestion a été conclue le 28 juillet 2017 entre, notamment, FINANCIERE DE L'OMBREE en qualité de Constituant et SOLUTIONS FIDUCIE en qualité de Fiduciaire.

Objet

La Fiducie constituée aux termes de la Convention de Fiducie a pour objet :

- la garantie et sûreté du remboursement des créances garanties, conformément aux dispositions des articles 2011 à 2030 et 2372-1 à 2372-5 du Code Civil ;
- la gestion des actifs fiduciaires, en ce inclus notamment la gestion des fruits et produits générés par les titres transférés dans le patrimoine fiduciaire, le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre de la créance de dividendes EOLANE CHINA Ltd, et le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre des créances de comptes-courants ;
- le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre de la créance de prix de vente des titres d'EOLANE CHINA Ltd à travers l'exercice de l'option d'achat portant sur lesdits titres et la mise en œuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession desdits titres ;
- la mise en œuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession des titres et des créances de comptes-courants dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de dénouement ;
- l'affectation du produit net de réalisation de la Fiducie aux fins d'apurement des créances garanties.

La Fiducie créée au titre de la présente Convention de Fiducie est constituée par le transfert en pleine propriété des titres, des créances de comptes-courants, de la créance de prix de vente des titres d'EOLANE CHINA Ltd, de la créance de dividendes EOLANE CHINA Ltd, par le constituant au Fiduciaire, qui les détiendra, dans le patrimoine Fiduciaire, au profit des bénéficiaires qui l'acceptent, étant précisé que la promesse de vente des titres d'EOLANE CHINA Ltd, sur laquelle la créance de prix de vente desdits titres est fondée, fera partie intégrante de la Convention de Fiducie.

Durée

La Convention de Fiducie demeurera en vigueur en toutes ses stipulations jusqu'à la survenance du premier de l'un des événements indiqués ci-après :

- le remboursement complet et définitif des créances garanties, attesté par les bénéficiaires ;
- la réalisation de la Fiducie et la fin des opérations de répartition du produit du net de réalisation de la Fiducie ;
- la renonciation de l'ensemble des bénéficiaires à la Fiducie par écrit ;
- au plus tard 99 ans après la date de signature de la Convention de Fiducie.

Lorsque les créances garanties auront été entièrement et définitivement remboursées, ce que les bénéficiaires devront avoir notifié au Fiduciaire dans un délai de cinq jours à compter dudit remboursement définitif, et sous réserve du paiement préalable des sommes dues au Fiduciaire, le Fiduciaire restituera sans stipulation de prix la propriété des titres, des créances de comptes courants, de la créance de prix de vente des titres d'EOLANE CHINA Ltd et de la créance de dividendes EOLANE CHINA Ltd au constituant, et procédera à toutes formalités qui seraient nécessaires à cet effet, à l'identique de celles réalisées lors de la constitution de la Fiducie.

Contrôle

S'agissant d'un contrat de fiducie-sûreté selon lequel FINANCIERE DE L'OMBREE (constituant) donne des actifs en garantie de dettes financières en vue de les récupérer en fin de contrat en l'absence de défaillance, FINANCIERE DE L'OMBREE est réputée

conserver le contrôle de la Fiducie. Dès lors, la Fiducie est incluse dans le périmètre de consolidation, consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Fiducie 2

Une convention de fiducie sûreté-gestion a été conclue le 25 juillet 2019 entre, notamment FINANCIERE DE L'OMBREE en qualité de Constituant et SOLUTIONS FIDUCIE en qualité de Fiduciaire.

Objet

La Fiducie constituée aux termes de la Convention de Fiducie a pour objet :

- la garantie et sûreté du remboursement des créances garanties, conformément aux dispositions des articles 2011 à 2030 et 2372-1 à 2372-5 du Code Civil ;
- la gestion des actifs fiduciaires, en ce inclus notamment la gestion des fruits et produits générés par les titres transférés dans le patrimoine fiduciaire, le recouvrement et la gestion des sommes dues par les sociétés du groupe exploitant les sites au titres des baux ;
- la circulation au sein du patrimoine fiduciaire des sommes sous gestion à travers la mise en place de prêts intra-groupes entre le Fiduciaire et les Filiales ;
- la circulation en dehors du patrimoine fiduciaire des sommes sous-gestion à travers l'octroi de prêt obligataires du fiduciaire au profit de FDO ;
- la mise en œuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession des titres et des sites dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de dénouement ;
- l'affectation du produit net de réalisation de la Fiducie aux fins d'apurement des créances garanties ;
- la restitution aux constituants des actifs fiduciaires une fois les créances garanties intégralement remboursées.

La Fiducie créée au titre de la présente Convention de Fiducie est constituée par le transfert en 2019 en pleine propriété des titres d'EOLANE LES ULIS, EOLANE MAROC et EOLANE SYSCOM.

Au titre de l'exercice 2020, le transfert a concerné les ensembles immobiliers de St AGREVE et DOUARNENEZ. En date du 9 juillet 2020, un contrat de cession d'actions des titres de participations de EOLANE LES ULIS a été conclu. Ce contrat porte sur l'intégralité des 1 293 500 actions ordinaires détenus par la FIDUCIE 2. Le prix de cession définitif a été conclu pour une valeur de 10 882 110€.

Durée

La Convention de Fiducie est entrée en vigueur le 5 août 2019 et demeurera en toutes ses stipulations jusqu'à la survenance du premier de l'un des événements indiqués ci-après :

- le remboursement complet et définitif des créances garanties, attesté par les bénéficiaires ;
- la réalisation de la Fiducie et la fin des opérations de répartition du produit du net de réalisation de la Fiducie ;
- la renonciation de l'ensemble des bénéficiaires à la Fiducie par écrit ;
- au plus tard 20 ans après la date de signature de la Convention de Fiducie.

Lorsque les créances garanties auront été entièrement et définitivement remboursées, ce que les bénéficiaires devront avoir notifié au Fiduciaire dans un délai de cinq jours à compter dudit remboursement définitif, et sous réserve du paiement préalable des sommes dues au Fiduciaire, le Fiduciaire restituera sans stipulation de prix la propriété des actifs fiduciaires au constituant, et procédera à toutes formalités qui seraient nécessaires à cet effet, à l'identique de celles réalisées lors de la constitution de la Fiducie.

Contrôle

S'agissant d'un contrat de fiducie-sûreté selon lequel FINANCIERE DE L'OMBREE (constituant) donne des actifs en garantie de dettes financières en vue de les récupérer en fin de contrat en l'absence de défaillance, FINANCIERE DE L'OMBREE est réputée conserver le contrôle de la Fiducie. Dès lors, la Fiducie est incluse dans le périmètre de consolidation, consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entité acquéreuse dans l'évaluation en juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition

Entité	Date d'acquis.	Écarts d'acquisition			Amortissements écarts d'acq.			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
EOLANE COMBREE	17/07/1997	163 324		163 324	163 324		163 324	0
EOLANE ANGERS	01/10/1998	289 551		289 551	289 551		289 551	0
EOLANE ANGERS	30/06/1999	850 773		850 773	850 773		850 773	0
EOLANE CAEN	31/07/2006	240 980		240 980	240 980		240 980	0
NETWORK CON.FIN.	31/07/2010	6 994 662		6 994 662	6 994 662		6 994 662	0
EOLANE VAILHAUQ.	31/07/2010	238 261		238 261	238 261		238 261	0
EOLANE TEMARA	31/07/2010	30 456		30 456	30 456		30 456	0
EOLANE DOUARN.	01/05/2012	22 217		22 217	22 217		22 217	0
EOLANE BERLIN	01/07/2012	92 986		92 986	65 090		65 090	27 896
SYSCOM ELECTRON.	18/07/2014	1 207 036		1 207 036	352 052		352 052	854 984
TOTAL		10 130 246	0	10 130 246	9 247 366	0	9 247 366	882 880

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés à des groupes d'actifs déterminés en fonction du mode de gestion interne et du mode de suivi des activités. Ils sont affectés aux groupes d'actifs correspondant aux entités juridiques.

Les tests de dépréciation effectués à la clôture de l'exercice concluent qu'aucune dépréciation ne s'avère nécessaire.

Détail de poste Provisions pour acquisitions de titres :

Entité	Date d'acquis.	Provisions pour acq. De titres			Reprises de provisions			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
ATELEC TECHNO	31/07/2010	611 793		611 793	611 793		611 793	0
EOLANE ARGENT.	31/07/2010	2 445 454		2 445 454	2 445 454		2 445 454	0
EOLANE NEUILLY	31/07/2010	1 784 581		1 784 581	1 784 581		1 784 581	0
EOLANE St. AGREVE	31/07/2010	2 301 147		2 301 147	2 301 147		2 301 147	0
EOLANE VALENCE	31/07/2010	6 451 639		6 451 639	6 451 639		6 451 639	0
EOLANE TALLINN	31/05/2012	1 038 098		1 038 098	1 038 098		1 038 098	0
TOTAL		14 632 712	0	14 632 712	14 632 712	0	14 632 712	0

Annexe 2 Valeurs brutes des immobilisations

Nature	Ouverture	Variation change	Entrées	Sorties	Virement poste à poste	Autres	Clôture
Frais de recherche et de développement	716 694						716 694
Concessions, brevets, droits similaires	7 998 739	75 953	339 363				8 414 056
Fonds commercial	2 130 103						2 130 103
Autres immobilisations incorporelles	3 989	471	14 935				19 395
Immobilisations en cours	171 331		263 704			- 331	434 704
Immobilisations incorporelles	11 020 856	76 424	618 002	-	- -	331	11 714 952
Terrains	1 754 141	4 217					1 758 358
Constructions	19 721 889	145 089	354 180	110 145			20 111 012
Installations techn., matériel, outillage	47 971 571	898 449	3 813 157	1 197 211	445 180		51 931 146
Autres immobilisations corporelles	13 844 353	370 527	1 562 140	776 638	164 470		15 164 852
Immobilisations en cours	723 465		1 286 475	213 504	- 609 650		1 186 786
Avances et acomptes	-						-
Immobilisations corporelles	84 015 419	1 418 281	7 015 953	2 297 498	-	-	90 152 154
Titres de participation							-
Créances rattachées à des participations	3 733 994	376	5 899 917	6 086 937		34 051	3 581 399
Autres titres immobilisés	52 000		13 500				65 500
Prêts	20 285	991	37 580	20 754			38 102
Autres immobilisations financières	593 354	- 9 428	148 976	61 724			671 180
Immobilisations financières	4 399 633	- 8 061	6 099 973	6 169 415		34 051	4 356 181
TOTAL	99 435 916	1 486 645	13 733 928	8 466 913	-	33 720	106 223 287

Les variations de change concernent les entités en monnaie étrangères.

Les autres mouvements concernent :

- Des corrections d'A-nouveaux ;
- La fusion Vailhauquès.

Au 31 décembre 2021, il n'y a plus de titres de participations non consolidés.

Le poste « Créances rattachées à participations » comprend :

- Les créances sur la société EUSINO et la société ELEC M, associée de l'entité consolidante pour 1 190K € ;
- La créance sur la société Montceau pour 2 357 K€.

Le poste « Autres titres immobilisés » est constitué de souscriptions diverses jugées non significatives (souscription au FCPI des PAYS DE LA LOIRE).

Le poste « Autres immobilisations financières » est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements.

Annexe 3 Amortissement et dépréciation des immobilisations

Nature	Ouverture	Variation change	Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Frais de recherche et de développement	523 154	15	128 936		71	652 175
Concessions, brevets, droits similaires	6 655 859	62 920	664 802		233	7 383 813
Fonds commercial	1 771 986				-2	1 771 983
Autres immobilisations incorporelles	33		482			515
Immobilisations incorporelles	8 951 032	62 935	794 220	0	302	9 808 486
Terrains	305 230		11 700			316 930
Constructions	10 909 587	92 574	948 679	49 044	2 956	11 904 752
Installations techn., matériel, outillage	39 216 410	656 229	2 642 783	555 895	158 017	42 117 544
Autres immobilisations corporelles	11 864 198	324 163	816 798	582 139	1 197	12 424 217
Immobilisations en cours	57 816			57 816		0
Immobilisations corporelles	62 353 241	1 072 966	4 419 960	1 244 894	162 170	66 763 443
Titres de participation	1					1
Créances rattachées à des participations	2 321 916		34 618			2 356 534
Autres immobilisations financières	220 603				-220 603	0
Immobilisations financières	2 542 520	0	34 618	0	-220 603	2 356 535
TOTAL	73 846 793	1 135 901	5 248 798	1 244 894	-58 131	78 928 464

Annexe 4 Location-financement

Les biens mobiliers et immobiliers, pris en location-financement, ont été inscrits à l'actif du bilan consolidé. Ces biens sont inclus dans le tableau de l'annexe 2.

Entités	Logiciels	Terrains	Constructions	I.T.M.O.I.	Autres immo. corporelles
FINANCIERE DE L'OMBREE	272 026				
EOLANE ANGERS		600 000	4 141 586	267 742	651 279
EOLANE COMBREE		414 935	2 404 091	501 911	58 662
EOLANE RONCQ				713 318	11 336
EOLANE VALENCE				409 394	18 717
EOLANE SAINT-AGREVE		12 085	934 755		
EOLANE DOUARNENEZ		185 000	2 490 597		
EOLANE MAROC				193 756	
TOTAL	272 026	1 212 020	9 971 029	2 086 121	739 994

Les dettes financières, correspondant aux montants des engagements restant dus sur les contrats, sont inscrites au passif du bilan consolidé pour 6 355 294 €.

Annexe 5 Créances

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Avances et acomptes versés	6 361 335	6 361 335				6 361 335
Créances clients et rattachés	42 524 107	42 524 107			(835 777)	41 688 330
Créances sociales	198 551	198 551				198 551
Créances fiscales	11 434 710	11 434 710				11 434 710
Autres débiteurs	11 382 177	11 382 177				11 382 177
TOTAL	71 900 880	71 900 880	0	0	-835 777	71 065 101

Les « Autres débiteurs » contiennent notamment les créances liées aux opérations d'affacturage pour 8 772 K €, contre 10 995 K € au titre de l'exercice précédent.

Annexe 6 Dépréciations de l'actif circulant

Nature	Ouverture	Autres	Dotations	Reprises	Clôture
Stocks et en-cours	3 793 268	-818	3 572 532	3 331 167	4 033 814
Créances clients et comptes rattachés	1 716 728	-755 652	313 211	438 511	835 776
TOTAL	5 509 996	-756 470	3 885 743	3 769 678	4 869 590

Les autres variations des créances clients pour 755 652 €, se composent :

- D'une dépréciation issue de la fusion de VAILHAUQUES pour 83 274 € ;
- Et de variation de change pour 672 378€.

Annexe 7 Trésorerie nette

Nature	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	4 849 316	2 000 416
+ Disponibilités	28 798 437	33 915 934
- Concours bancaires courants	2 533 986	2 367 112
TOTAL	31 113 767	33 549 238

Annexe 8 Autres éléments d'actif

Les montants inscrits en charges constatées d'avance ne concernent que des opérations à caractère habituel.

Annexe 9 Capitaux propres

Le capital social de l'entité consolidante s'élève à 11 336 K €, divisé en 708 569 titres de 16 Euros.
Le capital est entièrement libéré.

Annexe 10 Ecart de conversion

Les cours de change retenus sont les suivants, pour 1 € :

Pays	Devise	Cours de clôture 31/12/2021	Cours de clôture 31/12/2020	Cours moyen de l'exercice
Chine	CNY	7,2351	8,0225	7,6340
Maroc	MAD	10,5509	10,8848	10,6389

Un écart de conversion, issu de la différence entre les cours historiques et le cours de clôture, a été constaté dans les capitaux propres :

Pays	Entité	31/12/2021		31/12/2020	
		Groupe	Mino.	Groupe	Mino.
Chine	EOLANE CHINA	2 399 610	153 166	- 486 417	- 31 048
Chine	EOLANE SUPPLY CHAIN MANAG.	172 115	10 986	- 51 573	- 3 292
Chine	EOLANE IOT ACCELERATOR	- 4 943	- 3 895	506	399
Chine	EOLANE IOT SUZHOU	- 48 509	19 861	13 023	- 4 321
Maroc	EOLANE MAROC	4 381		869	
Maroc	EOLANE TEMRARA	- 17 490		6 616	
		2 505 164	180 118	-516 976	-38 262

Annexe 11 Autres fonds propres

Échéances	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
ORAN	2 662 500		2 662 500	
Subventions d'investis.	15 075		15 075	
TOTAL	2 677 575		2 677 575	

EOLANE ST AGREVE, EOLANE DOUARNENEZ, EOLANE MONTCEAU ont émis des obligations remboursables en actions ou en numéraire (ORAN 5) d'un montant en principal par société de 887 500 Euros.

La date d'échéance est la date la plus proche entre le 1er janvier 2026 ou la date des événements suivants :

- Transfert direct ou indirect de tous les titres de FDO ou Electro Holding ;
- Transfert de l'intégralité des titres des sociétés du groupe ;
- Tout changement de contrôle ou la perte par Financière Electro de la majorité des droits patrimoniaux attachés à toute tranche de distribution des titres qu'elle détient, directement ou indirectement, suite à un transfert des titres d'Electro Holding, de FDO ou des sociétés du groupe ;
- Toute cession de l'ensemble des actifs du groupe.

Les obligations ne portent pas intérêt.

A la souscription, seulement 50.14 % de la valeur nominale est libéré, soit un prix de souscription de 445 000 €uros. Une première partie du nominale de 445 000 €uros est remboursable en numéraire le 31 mars 2023 et le solde est, soit remboursable à la date d'échéance si le seuil d'EBITDA n'est pas atteint, soit converti en actions de préférence si le seuil est atteint.

La société EOLANE MONTCEAU est en cours de liquidation judiciaire depuis 11/2020, les ORAN ont été transférés dans les comptes de Financière de l'Ombree

Annexe 12 Provision pour risques et charges

Nature	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Litiges	963 691	186 723	517 656	632 759
Garanties données aux clients	161 330	127 000	161 330	127 000
Pertes sur marché à terme	135	374 194	135	374 194
Amendes et pénalités	193 847	138 133	9 473	322 508
Autres provisions pour risques	2 740 125	699 274	956 018	2 483 382
Prov pour impôt	36 748	37 086	36 748	37 086
Perte de change	46 352	36 865	46352	36 865
Provisions pour risques	4 142 228	1 599 276	1 727 711	4 013 793
Engagements de retraite et assimilés	6 581 673	815 133	389 699	7 007 107
Médailles du travail	150 435	1 819	23 867	128 387
Autres provisions pour charges	2		2	0
Provisions pour charges	6 732 109	816 952	413 568	7 135 494
TOTAL	10 874 338	2 468 822	2 141 279	11 149 286
Répartition des dotations et reprises :				
Résultat d'exploitation		1 569 945	1 187 006	
Résultat financier		331	6 098	
Résultat exceptionnel		845 952	948 175	

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62-63 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1.5 %
- Taux d'actualisation : 0.97% par an (1.06 % en 2020)
- Espérance de vie : Table de génération INSEE 2019

L'âge réel de départ en retraite constaté est situé dans une tranche de 65 à 67 ans au regard des conditions économiques actuelles.

Annexe 13 Impôts sur les résultats

Compte tenu de la limitation des créances d'impôts différés au niveau des passifs d'impôts différés, et donc de l'absence d'impôts différés constatés au bilan consolidé depuis 2017, la preuve d'impôt ne présente pas d'intérêt et n'est pas présentée.

Nature	31/12/2021
Amortissement dérogatoire	33 849
Provisions pour engagements de retraite	1 827 460
Autres provisions temporairement non déductibles	663 845
Cession internes d'immobilisations	62 805
Ecart d'évaluation	52 052
Impôt différés Actif	2 640 011
Limitation des IDA au niveau des IDP	2 130 844
Provisions pour impôts	182 752
Contrats de location-financement	326 415
Impôt différés Passif	2 640 011
Solde des impôts différés (Actif - Passif)	

Annexe 14 Dettes

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres	Clôture
Emprunts obligataires convertibles	23 321 426	466 429			23 787 855
Intérêts courus sur emprunts obligataires	199 350	203 337	199 350		203 337
Emprunts bancaires périmètre France	23 798 216	17 770	185 343		23 630 643
Emprunts bancaires périmètre International	3 509 763	15 161 797	4 788 696		13 882 864
Emprunts Crédit-vendeur	1 971 000				1 971 000
Emprunts auprès de la région Pays de Loire	1 600 000		400 000		1 200 000
Emprunts RCF	1 335 537				1 335 537
Intérêts courus sur emprunts	202 211	92 843	90 660		204 394
Concours bancaires courants périmètre France	25 738	17 955	25 738		17 955
Concours bancaires courants périmètre Interna.	2 341 373	2 516 031	2 341 373		2 516 031
Emprunts en crédit-bail immobilier	6 338 367		312 088		6 026 279
Emprunts en crédit-bail mobilier		329 015			329 015
Emprunts et dettes financières divers	1 766 785	366 383			2 133 168
TOTAL	66 409 766	19 171 560	8 343 248	0	77 238 077

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	23 787 855	1 166 813	22 621 042	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	203 337	9 974	193 363	
Emprunts bancaires périmètre France	25 601 643	2 120 228	23 481 415	
Emprunts bancaires périmètre International	13 882 864	12 224 628	1 283 236	375 000
Emprunts auprès de la région Pays de Loire	1 200 000	400 000	800 000	
Emprunts RCF	1 335 537		1 335 537	
Intérêts courus sur emprunts	204 394	204 394		
Concours bancaires courants périmètre France	17 955	17 955		
Concours bancaires courants périmètre Interna.	2 516 031	2 516 031		
Emprunts en crédit-bail immobilier	6 026 279	335 108	1 606 703	4 084 468
Emprunts en crédit-bail mobilier	329 015	80 540	248 475	
Emprunts et dettes financières divers	2 133 168	15 944	2 116 933	291
Avances et acomptes reçus sur commandes	5 851 656	5 851 656		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 290 418	60 290 418		
Dettes fiscales et sociales	31 980 121	31 002 395	977 726	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 049 568	10 049 568		
TOTAL	185 409 840	126 285 652	54 664 430	4 459 759

Le poste « Emprunts et dettes financières divers » est composé principalement de dettes envers l'associé ELECTRO Holding. Le poste « Autres dettes » contient notamment des dettes auprès des clients et des dettes liées aux opérations d'affacturage.

Annexe 15 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent notamment :

- Le solde des subventions d'investissement, dont le montant s'élève à 825 K €, contre 147 K € au titre de l'exercice précédent ;
- Un produit lié à la recherche et développement, dont le montant s'élève à 498 K € ;
- Des jalons clients sur EOLANE COMBRE dont le montant s'élève à 3 023 K € ;
- Et une prime certificat d'économie d'énergie sur EOLAN ANGERS pour 894 K €.

Annexe 16 Engagements hors bilan

Mobilisation d'affacturage : 25 707 K €

Capital restant dû des dettes financières du groupe garanties :

- par nantissement de titres 48 031 K € ;
- par privilège du prêteur de deniers 259 K € ;
- par gage sur matériel 30 K € ;
- caution de la société mère 0 €.

Nantissement de second rang :

Préalablement au transfert des titres nantis dans le Patrimoine Fiduciaire, le constituant FINANCIERE DE L'OMBREE a constitué, conformément aux nantissements actuels, un nantissement de second rang sur les titres nantis au profit des créanciers bancaires nantis pour couvrir l'extension de la maturité des Crédits Sénior 1 et 2 ; étant précisé que les nantissements actuels et les nantissements de 2nd rang seront maintenus pendant la durée de la convention de Fiducie nonobstant le transfert des titres nantis en application de celle-ci. Les titres nantis concernent les sociétés EOLANE COMBREE, EOLANE DOUARNENEZ, EOLANE NEUILLY- EN-THELLE, EOLANE SAINT-AGREVE, EOLANE VALENCE.

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de composants qui s'élève sur l'exercice à 3 872 991 € contre 7 728 386 € sur l'exercice précédent apparaît en moins des achats de matières premières et autres approvisionnements afin de donner une vision plus économique, notamment sur le chiffre d'affaires et la marge brute globale du groupe.

Annexe 18 Produits d'exploitation

Nature	31/12/2021	31/12/2020
Production stockée	256 374	-4 105 219
Production immobilisée	208 263	1 653
Subventions d'exploitation	759 248	686 476
Reprises amortissements	57 816	146 320
Reprises dépréciations actif circulant	3 526 015	4 853 825
Reprises provisions risques et charges	1 146 753	1 314 380
Transferts de charges d'exploitation	1 320 619	1 455 262
Autres produits	281 746	523 634
TOTAL	7 556 834	4 876 331

Annexe 19 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 272 K €.

Annexe 20 Charges de personnel

Nature	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	57 784 654	55 049 656
Charges sociales	14 324 534	16 653 394
Personnel intérimaire	3 544 440	4 956 702
TOTAL	75 653 628	76 659 752

Nature	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	308	313
Agents de maîtrise et techniciens	535	517
Employés	270	292
Ouvriers	815	1 112
EFFECTIF TOTAL	1 928	2 234

Annexe 21 Autres produits et charges d'exploitation

Nature	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains et pertes de change	242 130	450 631	514 483	295 356
Redevances pour brevets, licences		6 227		11 802
Pertes sur créances irrécouvrables				155 197
Divers	39 616	11 273	9 151	21 038
	281 746	468 130	523 634	483 393

Annexe 22 Produits et charges financiers

Nature	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts		2 094 412		2 489 373
Escomptes				
Gains et pertes de change	330 744	737 841	125 075	413 496
Dividendes				
Résultat de cessions de V.M.P.		0		13 555
Amortissements, dépréciations, provisions	86 155	87 324	3 859 296	2 473 793
Transferts de charges financières				
Autres produits et charges financiers	281 929	385 743	302 507	596 078
TOTAL	698 828	3 305 320	4 286 879	5 986 295

Annexe 23 Produits et charges exceptionnelles

Nature	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits de cession des éléments d'actifs	1 037 817		10 892 186	
Valeur comptable éléments d'actif cédés		955 856		5 237 948
QP de subv. virée au compte de résultat	122 208		97 415	
Pénalités et amendes				0
Amortissements, dépréciations, prov	1 003 629	1 102 116	5 915 861	2 265 201
Autres produits et charges exception	776 179	4 232 435	1 905 104	0
+ ou - valeur de consolidation	695 509		15 395 046	15 448 895
TOTAL	3 635 341	6 290 407	34 205 612	22 952 044

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le Groupe Eolane a signé le 15 février 2022, un nouvel accord avec ses actionnaires, ses banques et l'Etat Français afin de renforcer les fonds propres du Groupe et de réduire sa dette. Ce nouvel accord a été négocié dans le cadre d'une conciliation qui a fait l'objet d'une homologation le 25 février 2022.

Les grandes lignes de cet accord prévoient :

- Un renforcement de capital social du groupe de 50 M€ sous la forme d'une transformation en capital de la dette bancaire ainsi que la dette obligataire.
- Un apport de liquidités supplémentaires lié à une augmentation en capital de 1 M€ en numéraire de l'actionnaire et un prêt FDES de 30M€.
- La dissolution des deux fiducies mises en place.
- Un désendettement net du Groupe de 19M€.
- Un ratio d'endettement sur fonds propres qui devrait être ramené à moins de 0,6

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité est prévue en croissance en 2022.

La Société poursuit le déploiement de son plan stratégique qui doit conduire le Groupe à atteindre un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros en 2026.

Le premier semestre 2022 reste fortement marqué par des tensions sur les approvisionnements de composants dans le monde, ce qui pénalise la production à court terme.

La direction de la Société reste néanmoins confiante dans sa capacité à délivrer sur 2022 les objectifs fixés.

Transactions avec les parties liées

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont, soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

Rémunération des dirigeants

Afin d'éviter la divulgation d'une information à caractère confidentiel, cette rubrique ne sera pas servie.

FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée au capital de 54.907.408 euros
Siège social : 8 boulevard Charles Détriché – 49000 Angers
413 101 957 RCS Angers
La « Société »

**RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE
PRESENTE PAR LE DIRECTOIRE AUX DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 17 JUIN 2022**

Cher Associé Unique,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous avons établi le présent rapport pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et de notre Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe, arrêtés au 2 mai 2022.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

Les chiffres de l'exercice écoulé vous sont présentés ci-après et sont comparés avec l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de la Société a diminué par rapport à l'exercice précédent passant de 19.629.994 € en 2020 à 18.234.584 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La Société est la société consolidante du périmètre de consolidation comprenant 20 entités (contre 21 à la clôture de l'exercice précédent), par intégration globale dont la liste est annexée aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice s'est élevé à 288.071.522 € contre 287.573.688 € lors de l'exercice précédent, soit une progression de 0.17%.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 1999, la Société fait partie intégrante du st comprise dans le périmètre d'intégration fiscale au sein du Groupe éolane dont la Société agit en qualité de tête de Groupe.

Les sociétés intégrées (fiscalement) dans le Groupe (par la Société, tête de Groupe) sont les sociétés FINANCIERE DE L'OMBREE (entité consolidante),éolane France, EOLANE COMBREE, EOLANE ANGERS, EOLANE RONCQ, EOLANE SAINT AGREVE, EOLANE VALENCE, EOLANE NEUILLY EN THELLE et EOLANE DOUARNENEZ.

La Société a procédé à la création d'une nouvelle société, filiale à 100% sous la dénomination EOLANE FRANCE (immatriculée le 22 décembre 2021 sous le numéro RCS Angers 908 774 755).

La Société a également procédé à une opération de fusion-absorption simplifiée sur l'exercice 2021, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2021, de sa filiale à 100% EOLANE VAILHAUQUES. La société CITE HISTORIQUE, filiale à 51,62% a été dissoute de manière anticipée à compter du 29 novembre 2021 et la liquidation amiable prononcée le 20 décembre 2021.

Covid-19 et crise internationale des composants :

A la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, s'est ajoutée en 2021 la pénurie mondiale de composants électroniques, en particulier des semi-conducteurs ainsi que la désorganisation de la logistique mondiale.

Cette pénurie s'est traduite par un allongement des délais de livraison des fournisseurs ce qui a ralenti la production et a généré des hausses de stocks et du besoin en fonds de roulement.

Cette pénurie s'est également étendue à l'ensemble des approvisionnements en composants électroniques, depuis les composants passifs et la connectique, considérés comme des commodités toujours disponibles, jusqu'aux circuits imprimés.

Le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée a été mis en œuvre au cours du premier semestre 2021, puis renouvelé pour une seconde période de 6 mois (septembre 2021 à février 2022), au sein de l'ensemble des sociétés du Groupe, afin de faire face aux impacts de la crise sanitaire et de la crise mondiale des composants sur l'activité des sociétés du Groupe.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Société et Groupe

La dissolution par anticipation de SCI LES JUSTICES et sa mise en liquidation amiable est envisagée en 2022. La liquidation sera soumise au régime défini par les articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

Le Groupe éolane (dont la Société) a par ailleurs signé le 15 février 2022, un nouvel accord avec ses actionnaires, ses banques et l'Etat français afin de renforcer les fonds propres du Groupe et de réduire sa dette. Ce nouvel accord a été négocié dans le cadre d'une conciliation qui a fait l'objet d'une homologation par jugement du Tribunal de commerce d'Angers le 25 février 2022, publiée au BODACC le 1^{er}-2 mars 2022.

Les grandes lignes de cet accord prévoient :

- un renforcement de capital social du Groupe de 50 M€ sous la forme d'une transformation en capital de la dette bancaire (*i.e.* les créances bancaires protocolées rachetées par ELECTRO HOLDING) ainsi que la dette obligataire ;
- un apport de liquidités supplémentaires lié une augmentation en capital en numéraire de l'Associé Unique ELECTRO HOLDING (de 1 M€) et un prêt FDES de 30 M€ (consenti par l'Etat à EOLANE FRANCE) ;
- la disparition des deux fiducies mises en place pour la première en 2017 et pour la seconde en 2019 (par voie de renonciation de la part de l'ensemble des bénéficiaires) ;
- un désendettement net du Groupe de 19 M€ ;
- un ratio d'endettement sur fonds propres qui devrait être ramené à environ 0,6.

Le 8 avril 2022, la Société a constaté la souscription par Electro Holding à une augmentation de capital de la Société (d'un montant total de 43.570.944 €) libérée en numéraire par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles suivantes :

- Créances Bancaires Protocolées rachetées par ELECTRO HOLDING ;
- OC 2017 (principal + 2%) après remboursement partiel à hauteur du prix de rachat des créances bancaires ;
- le Prêt d'Actionnaire 2019 ;
- les ORAN 2019 émises par EOLANE MONTCEAU cautionnées par FDO.

Par ailleurs, il est prévu que la Société, en qualité d'apporteuse, conclue un projet de traité d'apport partiel d'actifs avec EOLANE FRANCE, bénéficiaire. Aux termes de ce projet, FDO apporterait à EOLANE FRANCE l'ensemble des actifs relatifs à l'activité de holding animatrice du

Groupe éolane, les marques, les contrats clients, les contrats de fournisseurs, les contrats de travail, le contrat de factor et l'intégralité des titres et des droits de vote des sociétés suivantes :

- EOLANE COMBREE
- EOLANE DOUARNENEZ
- EOLANE ANGERS
- EOLANE NEUILLY-EN-THELLE
- EOLANE RONCQ
- EOLANE SAINT-AGREVE
- EOLANE VALENCE
- EOLANE MAROC
- EOLANE TEMARA
- EOLANE SYSCOM

Etant ici précisé qu'aux termes de la Réorganisation 2022, et de manière générale, la branche d'activité apportée par FDO à EOLANE FRANCE (sans solidarité) comprendra l'ensemble des biens et droits faisant partie de la branche d'activité, sans aucune exception ni réserve, c'est-à-dire non seulement les passifs de quelque nature que ce soit dans l'état où ils existeront à la Date de Réalisation 2, mais également tous autres passifs de FDO se rapportant exclusivement à l'exploitation de la branche d'activité apportée et nés antérieurement à la Date de Réalisation 2 (tels que les termes ci-avant commençant par une majuscule sont définis dans le protocole de conciliation).

Ce projet a reçu un avis favorable des instances représentatives du personnel le 10 mars 2022.

Consécutivement à la réalisation de l'apport partiel d'actifs, EOLANE FRANCE deviendra la nouvelle holding animatrice du Groupe éolane et assurera, à ce titre, la gestion, la direction administrative et financière et la direction sociale du Groupe éolane, dans le strict respect des règles de gouvernance du Groupe. Il est précisé que le Directoire et le Comité de Supervision d'ELECTRO HOLDING conserveront notamment la plénitude de leurs fonctions et de leurs pouvoirs, y compris s'agissant des opérations d'EOLANE FRANCE, selon les règles statutaires et contractuelles en vigueur.

Principe de continuité d'exploitation au 31 décembre 2021

La crise des composants en 2021 s'est traduite par une hausse des stocks mais elle n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière et les résultats de l'entreprise en 2021. La Société anticipe un maintien des difficultés d'approvisionnement en 2022 et des niveaux de stock existants au 31 décembre 2021 au niveau des sociétés du Groupe.

La Société et plus généralement le Groupe, restent néanmoins confiants sur leur capacité à poursuivre la trajectoire commerciale, opérationnelle et financière, fixée à moyen terme dans le cadre du plan stratégique Alizé.

Sur cette base, la direction de la Société estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2021 reste appropriée.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Le Groupe développe une activité de recherche et de développement. Dans le cadre de ces travaux, le Groupe a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche d'un montant global de 114.559 € (EOLANE COMBREE).

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

L'activité est prévue en croissance en 2022 avec une profitabilité en légère progression.

La Société poursuit le déploiement de son plan stratégique qui doit conduire le Groupe à atteindre un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros en 2025. Pour ce faire, les investissements seront en progression en 2022 à 12 millions d'euros.

Le premier semestre 2022 reste fortement marqué par des tensions sur les approvisionnements de composants dans le monde, ce qui pénalise la production à court terme.

La direction de la Société reste néanmoins confiante dans sa capacité à délivrer sur 2022 les objectifs fixés.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont annexées aux présentes les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

Information sur le montant des prêts consentis par la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt de moins de trois ans à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

Filiales et participations

Prises de participations ou prises de contrôles

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons dans le présent rapport que la Société n'a acquis ou souscrit aucune participation dans une autre société au cours de l'exercice écoulé.

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau en page 15 des états financiers de la Société (comptes sociaux), des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elles contrôlent.

Examen des résultats économiques et financiers de la Société – Situation financière

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels de la Société que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 18.234.584 € contre 19.629.994 € lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1.295.055 € contre 1.391.142 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 13.250.213 € contre 15.936.001 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 334.445 € contre 685.582 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6.997.696 € contre 6.414.290 € lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1.093.803 € contre 1.195.165 € pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 87 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 616.310 € contre 597.480 € pour l'exercice précédent. Le montant des dotations aux dépréciations s'élève à 0 € contre 192.381 € pour l'exercice précédent et les dotations aux provisions s'élèvent à 0 € contre 63.425 € sur l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 68 € contre 108.432 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 22.292.535 € contre 25.231.962 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à <2.762.896> € contre <4.210.825> € lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 414.259 € (contre 17.167.314 € pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort déficitaire pour l'exercice à <2.348.637> € contre un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 12.956.489 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de <2.981.847> € (contre <10.332.937> € pour l'exercice précédent), d'un impôt sur les bénéfices de 963.576 € contre <1.665.415> € pour l'exercice précédent (étant ici rappelé que la Société, société mère du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, peut, suivant avenant à la convention d'intégration à effet du 1^{er} janvier 2021, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder à la filiale déficitaire une quote-part de l'économie d'impôt réalisé par le Groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble), le résultat de l'exercice se solde par une perte de <6.294.060> € contre un bénéfice de 4.288.967 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 82.146.734 € contre 86.052.580 € pour l'exercice précédent.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Résultat :

Les résultats de l'exercice écoulé vous ont été présentés ci-avant.

Après un dernier exercice 2020 se soldant par un bénéfice, qui suivait plusieurs exercices se soldant par des pertes, le résultat de l'exercice clos est à nouveau déficitaire, pour un montant de <6.294.060> €, constitué notamment d'un résultat financier en nette diminution par rapport à l'exercice précédent, soit un résultat financier positif de 414.259 € en 2021 contre un résultat financier positif de 17.167.314 € en 2020.

Le résultat est constitué comme suit :

- d'une perte d'exploitation de <2.762.896> €, perte en diminution par rapport à l'exercice précédent (<4.210.825> €) ;
- d'un résultat financier positif de 414.259 €, en nette diminution par rapport au résultat financier positif de 17.167.314 € lors de l'exercice précédent ;
- d'un résultat exceptionnel déficitaire de <2.981.847> €, en amélioration par rapport au résultat exceptionnel déjà déficitaire de <10.332.937> € lors de l'exercice précédent (qui provenait de charges exceptionnelles de gestion) ;
- d'un impôt sur les sociétés de 963.576 € contre <1.665.415> € (résultant de l'intégration fiscale).

Situation financière :

Le total des dettes de la Société s'élève à 109.291.463 € contre 107.726.115 € à la clôture de l'exercice 2021.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de <6.294.060> €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en totalité au report à nouveau.

Le poste « report à nouveau » serait ainsi porté de <35.312.515> € à <41.606.575> €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à <29.411.060> euros au 31 décembre 2021, demeurant ainsi inférieurs à la moitié du capital social, qui s'élève quant à lui à 11.336.464 euros (au 31 décembre 2021), depuis augmenté à 54.907.408 € au cours de l'exercice 2022, mais ne modifiant pas le constat ci-dessus.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2021, et toujours à la date des présentes nonobstant l'augmentation de capital réalisée le 8 avril 2022. Pour rappel, au titre de l'article L. 225-148 du Code de commerce, l'Associé Unique de la Société a décidé de poursuivre son activité.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 52.392 €, et l'impact sur l'imposition associé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquiés du Code général des impôts, sont communiqués les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

Comptes consolidés du Groupe

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 et L. 233-26 du Code de Commerce, il vous est présenté, au sein du présent rapport de gestion, le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Le chiffre d'affaires net consolidé réalisé par le Groupe contrôlé par la Société s'est élevé à 288.071.522 € contre 287.573.688 € lors de l'exercice précédent.

L'exercice se traduit par un bénéfice net comptable consolidé – part Groupe – de 794.127 euros contre un bénéfice de 12.028.920 € au titre de l'exercice précédent, après décompte des principales opérations et sommes suivantes :

- Chiffre d'affaires net : 288.071.522 €
- Autres produits d'exploitation : 281.746 €
- Charges d'exploitation : 287.480.723 €
- Résultat financier : <2.606.492> €
- Résultat exceptionnel : <2.655.065> €
- Impôts dus sur les sociétés : 1.588.587 €
- Quote-part de résultat net des activités abandonnées et cédées : <22.616> €

Fiducie 1 :

Il est ici rappelé qu'aux termes du protocole de conciliation du 15 février 2022, l'ensemble des bénéficiaires de la Fiducie 1 y ont renoncé, mettant ainsi un terme à ladite Fiducie 1.

Fiducie 2 :

Il est ici rappelé qu'aux termes du protocole de conciliation du 15 février 2022, l'ensemble des bénéficiaires de la Fiducie 2 y ont renoncé, mettant ainsi un terme à ladite Fiducie 2.

Filiales :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a continué à animer ses diverses filiales dans le cadre de la gestion du Groupe dont elle assure le contrôle.

L'activité de certaines filiales appelle les commentaires suivants concernant le dernier exercice clos :

Filiale fusionnée :

Dans le cadre de la simplification juridique, la société EOLANE VAILHAUQUES a fait l'objet d'une fusion-absorption soumis au régime simplifiée par la Société, société consolidante et associé unique.

Filiale liquidée :

La société CITE HISTORIQUE, filiale à 51,62% a été dissoute de manière anticipée à compter du 29 novembre 2021 et la liquidation amiable prononcée le 20 décembre 2021.

Conventions réglementées

Nous vous informons, pour mention au registre des décisions de l'associé unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, des nouvelles conventions règlementées qui auraient été conclues (ou renouvelées) le cas échéant au cours de l'exercice clos.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions.

Situation des mandats des représentants légaux et des commissaires aux comptes de la Société

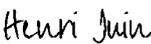
Aucun mandat de mandataire social ou de commissaire aux comptes ne vient à expiration.

Etant ici précisé que Madame Isabelle PHUNG a fait part de sa démission de membre du directoire de la Société en date du 31 mars 2022. Il vous sera demandé de prendre acte de la démission de ses fonctions de membre du directoire de la Société lors de vos prochaines décisions.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président et aux membres du Directoire quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes (annuels de la Société et consolidés) duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

PAGE DE SIGNATURE

DocuSigned by:

811CA51D037E477..

Président du Directoire
MTCM
Par : Monsieur Henri JUIN

ANNEXE 1**Article D. 441 I. 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice 2021 dont le terme est échu**

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	60	28	13	184	285
	862 027	226 145	1 181 293	10 018 325	12 287 791
	5,4%	1,4%	7,4%	63,0%	77,3%

*NON APPLICABLE***(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées**

Nombre de factures exclues

NON APPLICABLE

Montant total des factures exclues

NON APPLICABLE

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)

60 JOURS

Article D. 441 I. 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice 2021 dont le terme est échu

		%	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	30	0	12	209	251
Montant total des factures concernées (TTC)	2 611 214	0	1 218 108	7 471 084	11 300 405
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)			<i>NON APPLICABLE</i>		
Montant total du chiffre d'affaires l'exercice (HT)					18 234 584
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	11,9%	0,0%	5,6%	34,1%	51,6%

HT ou TTC)

NON APPLICABLE

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)

60 JOURS